

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
BORDEAUX
30, Rue CASTEJA - B.P - 923 -
33062 BORDEAUX

L'Officier du Ministère Public

à

MAÎTRE SCHINAZI ALLAN
AVOCATS AU BARREAU DE PARIS
174 Rue DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler :

Référence :

Rédacteur :

Maître,

En réponse à votre contestation en faveur de votre client(e)

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **006096 CONDUITE D'UN VEHICULE SANS LAISSER UNE DISTANCE DE SECURITE AVEC LE VEHICULE QUI PRECEDE ART.R.412-12 SI. SII C.ROUTE. ART.R.412-12 §V, §VI C.ROUTE.**
Infraction(s) relevée(s) à _____, en date du _____
par procès verbal n° _____ dressé par _____ avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

J'ai pris la décision de procéder à un classement sans suite.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à BORDEAUX, le 17 DEC. 2024

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

